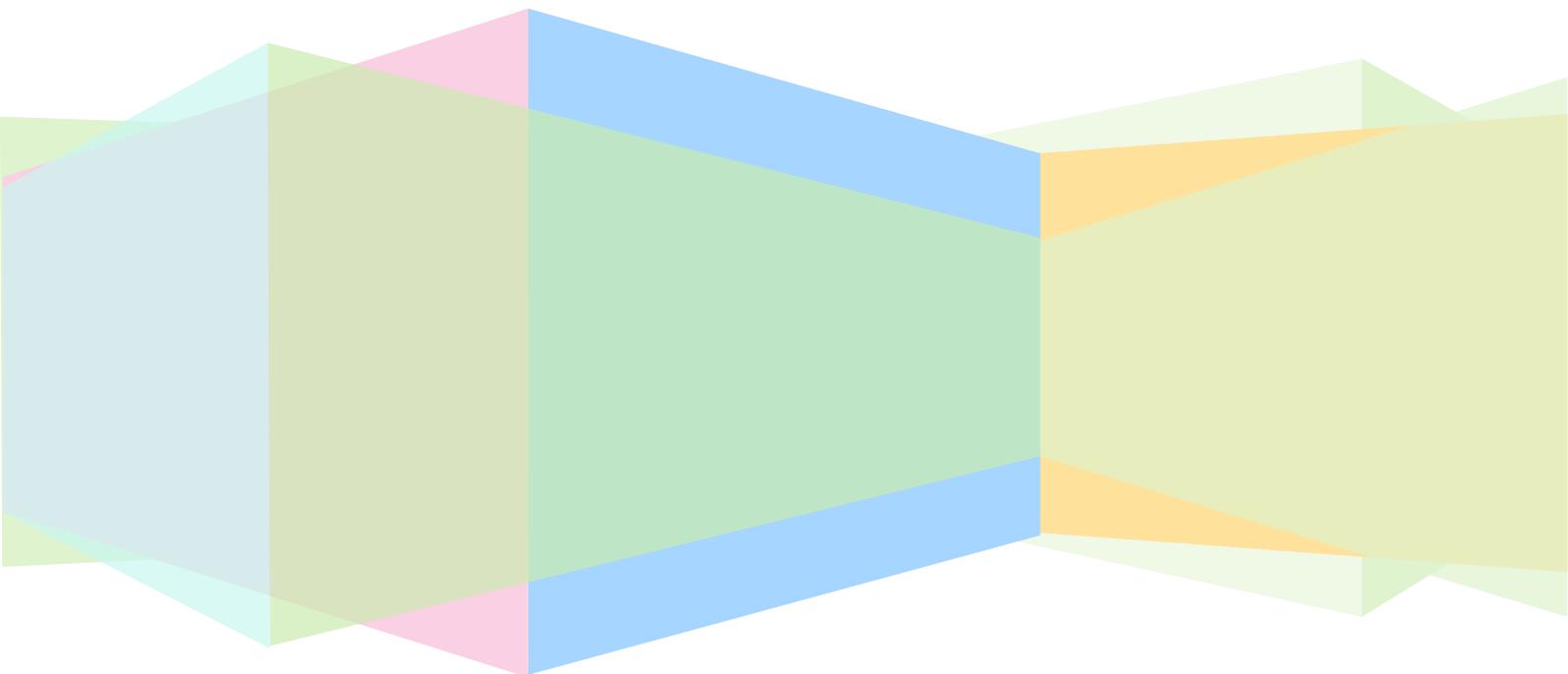




**l'Houmeau**  
Mon village littoral

# **Bilan d'Activité CCAS 2022**



# Table des matières

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>2</b>
<i>Le CCAS en quelques mots .....</i>	<i>2</i>
<b>1. LE BUDGET 2022.....</b>	<b>3</b>
<b>1.1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>3</b>
<b>1.2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>4</b>
<b>2. POLITIQUE D’ACTION SOCIALE .....</b>	<b>5</b>
<b>2.1 L’ACCUEIL, L’INFORMATION ET L’ORIENTATION DES USAGERS DU CCAS EN 2022 .....</b>	<b>5</b>
<b>2.2 INSTRUCTION DES AIDES LEGALES .....</b>	<b>7</b>
2.2.1 L’AIDE SOCIALE.....	7
2.2.2 GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE OU MEDICO-SOCIAL .....	8
2.2.3 L’OBLIGATION ALIMENTAIRE .....	8
2.2.4 LA DOMICILIATION .....	9
2.2.5 LE LOGEMENT SOCIAL .....	9
<b>2.3 L’AIDE ALIMENTAIRE .....</b>	<b>9</b>
<b>2.4 LES AIDES FACULTATIVES.....</b>	<b>11</b>
<b>2.5 LES ACTIONS DE SOLIDARITE : LE PLAN CANICULE.....</b>	<b>12</b>
<b>3. LES AUTRES ACTIONS SUR LA COMMUNE .....</b>	<b>12</b>
<b>3.1 LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE.....</b>	<b>12</b>
3.1.1 CHEQUE LIRE CM2 ET NOËL DES AGENTS .....	12
3.1.2 LE DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » .....	13
3.1.3 LE PASS’VAC.....	14
3.1.4 APRES-MIDI JEUX AVEC LE CENTRE SOCIOCULTUREL LES 4 VENTS.....	15
<b>3.2 DES ACTIONS EN FAVEUR DES PLUS AGES .....</b>	<b>15</b>
3.2.1 DON DE CHOCOLATS A L’EHPAD LA ROSE DES VENTS.....	15
3.2.2 EN ROUTE AVEC LA MAIF PREVENTION .....	15
<b>3.3 DES ACTIONS EN FAVEUR DE TOUS LES L’HOUMEENS.....</b>	<b>15</b>
4.3.1 UN ECRIVAIN PUBLIC A L’HOUMEAU .....	16
4.3.2 L’HEURE CIVIQUE .....	17
<b>5. LES PERSPECTIVES 2023 .....</b>	<b>17</b>

# Préambule

## *Le CCAS en quelques mots ...*

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif dont les modalités de fonctionnement sont régies par les articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Il est administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire de la commune. Celui-ci est composé de 14 membres élus et nommés pour la durée du mandat du Conseil Municipal. Depuis 2020, le Conseil d'Administration du CCAS de l'Houmeau compte 10 femmes (5 élues et 5 nommées) et 4 hommes (2 élus et 2 nommés).

En 2022, un membre élu a démissionné, Danielle PERI et a été remplacé par Annie VILLANOVA.

5 Conseils d'Administration ont été organisés et 12 délibérations ont été prises.

Le temps de travail de l'agent en charge du CCAS est passé de 20 heures à 28 heures.



Le CCAS anime une action générale de prévention, d'animation et de développement social dans la commune en lien avec les institutions publiques et privées. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées. De plus, le CCAS observe l'évolution de la demande sociale, repère les signaux d'aggravation et identifie les nouvelles précarités de son territoire.

# 1. Le budget 2022

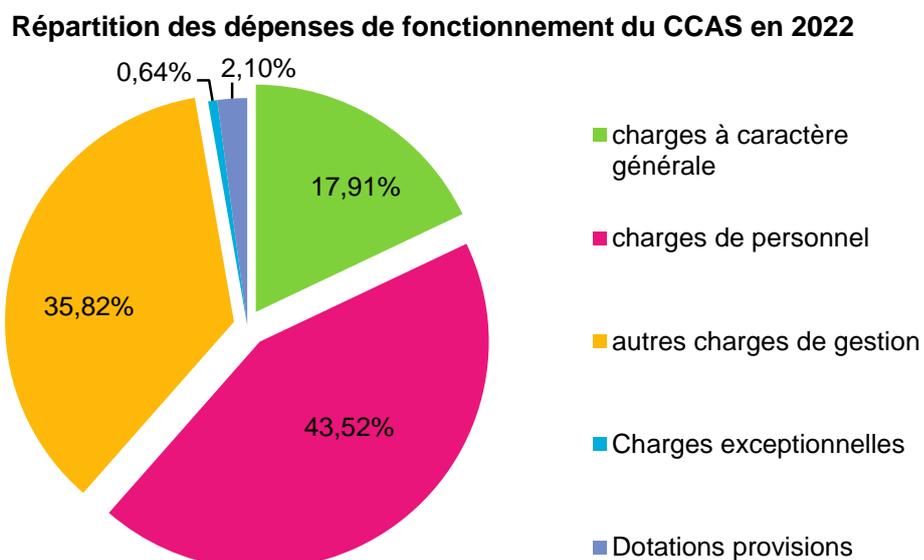
Le CCAS dispose d'un budget propre qui est financé en grande partie par une subvention de la commune et la vente de concessions. Il comporte une section de fonctionnement répartie entre les recettes et les dépenses.

Pour l'année 2022, le budget prévisionnel du CCAS était de 30 535,57 euros. Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 28 448,32 euros et celui des recettes à 30 690,96 euros.

## 1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement du CCAS sur une année. Pour 2022, ces dépenses se répartissent entre 3 principaux chapitres qui sont :

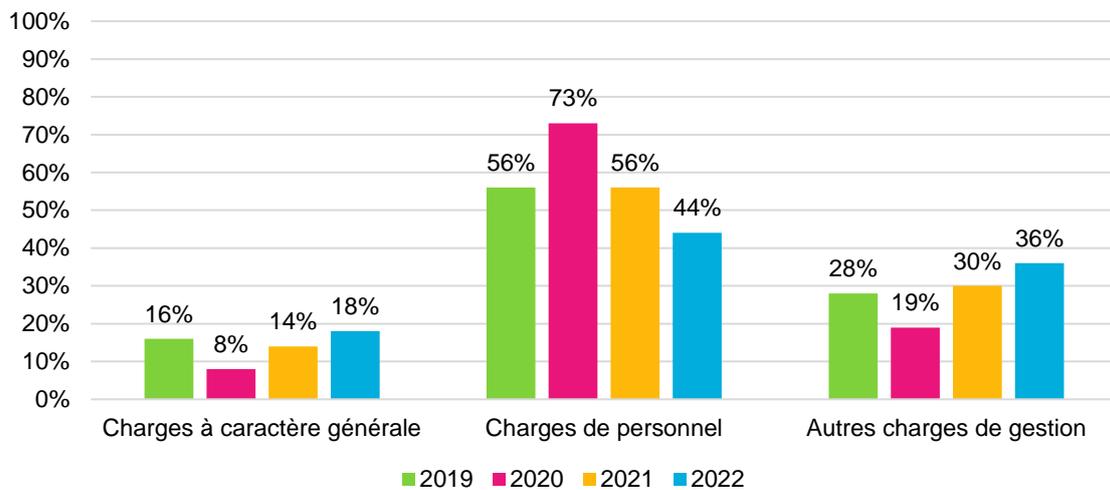
- Les charges à caractère générale : pass'vac, dispositif argent de poche, achat de fournitures administratives, fêtes et cérémonies, ...
- Les charges de personnel
- Les autres charges de gestion : GCSMS, aides financières exceptionnelles, aide alimentaire, ...



## Montant des dépenses de fonctionnement du CCAS entre 2019 et 2022 :

Années	Dépenses de fonctionnement
2022	28 524,22 €
2021	27 024,69 €
2020	28 834,55 €
2019	26 103,52 €

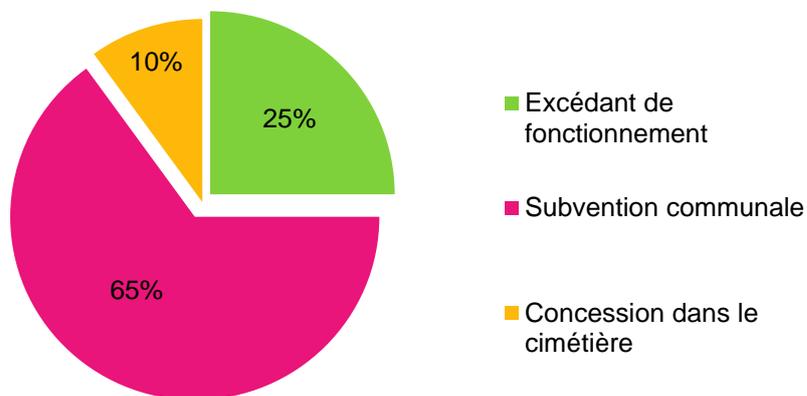
### Répartition des dépenses de fonctionnement du CCAS par chapitre entre 2019 et 2022



## 1.2 [Les recettes de fonctionnement](#)

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes d'argent perçues par le CCAS sur une année. L'excédant de fonctionnement de l'année passée y est ajouté.

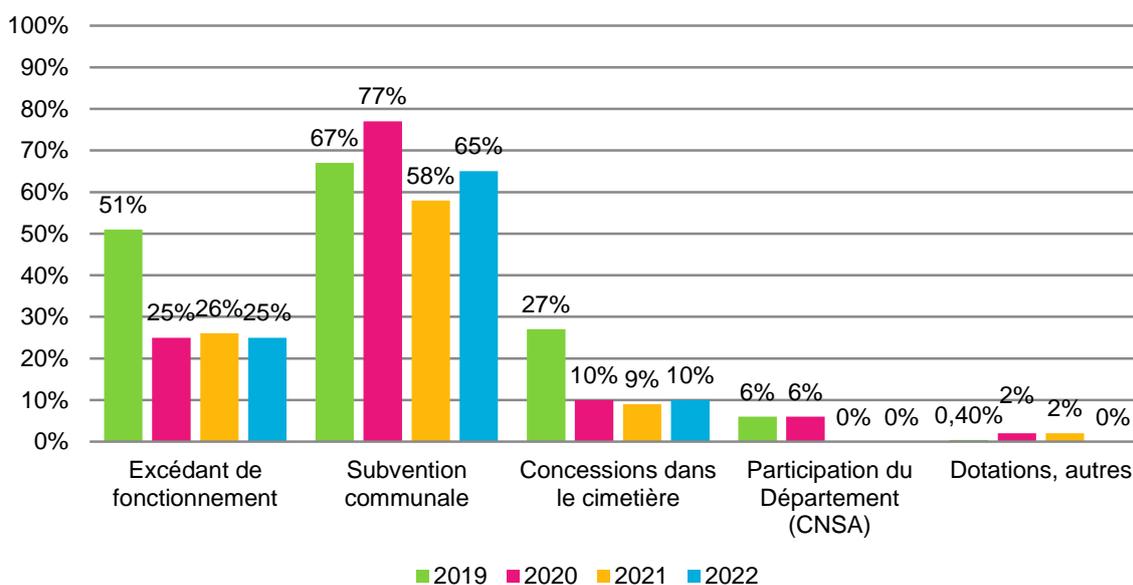
### Répartition des recettes de fonctionnement du CCAS en 2022



## Montant des recettes de fonctionnement du CCAS entre 2019 et 2022 :

Années	Recettes de fonctionnement
2022	30 690,96 €
2021	34 560,26 €
2020	30 392,68 €
2019	22 330 €

## Répartition des recettes de fonctionnement du CCAS par chapitre entre 2019 et 2022



## 2. Politique d'action sociale

### 2.1 [L'accueil, l'information et l'orientation des usagers du CCAS en 2022](#)

Le CCAS a pour mission d'accueillir, d'orienter et d'accompagner toutes personnes résidant sur la commune dans la réalisation de ses démarches et l'instruction de différents dossiers auprès du Département (aides sociales, aide personnalisée à l'autonomie, ...) et de toutes autres institutions (allocation de solidarité aux personnes âgées, complémentaire santé solidaire, allocation adulte handicapée, ...).

Pour l'année 2022, **127 personnes** ont été reçues en entretien par l'agent en charge du CCAS dont 29 personnes pour un premier accueil et 98 pour un suivi. Parmi ces 127 personnes, 83 étaient des femmes et 44 des hommes. Pour le 1<sup>er</sup> trimestre, 34 personnes ont été reçu en entretien, 35 au second trimestre, 20 au troisième trimestre et 38 au quatrième trimestre.

### Répartition des rendez-vous au CCAS en 2022 par trimestre

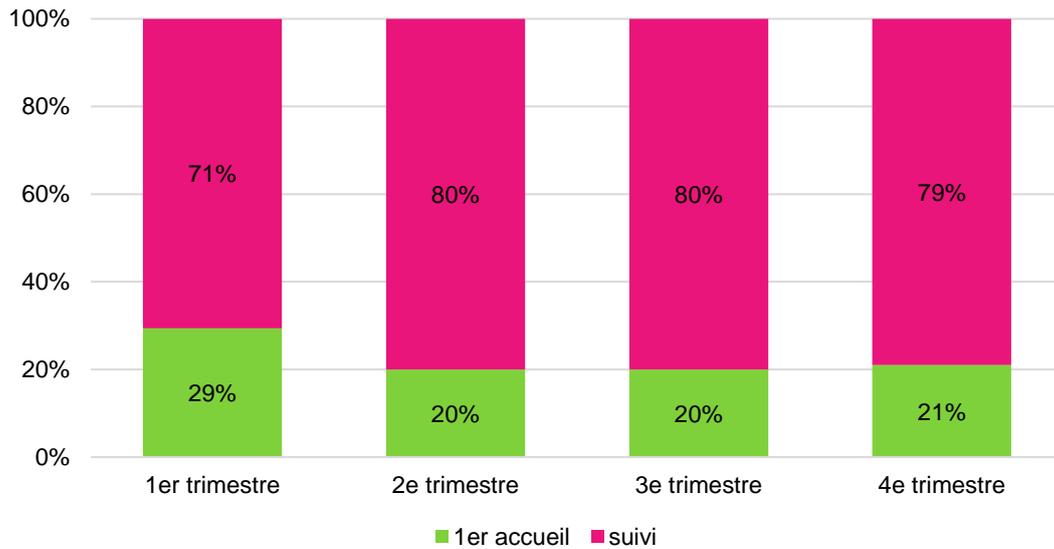
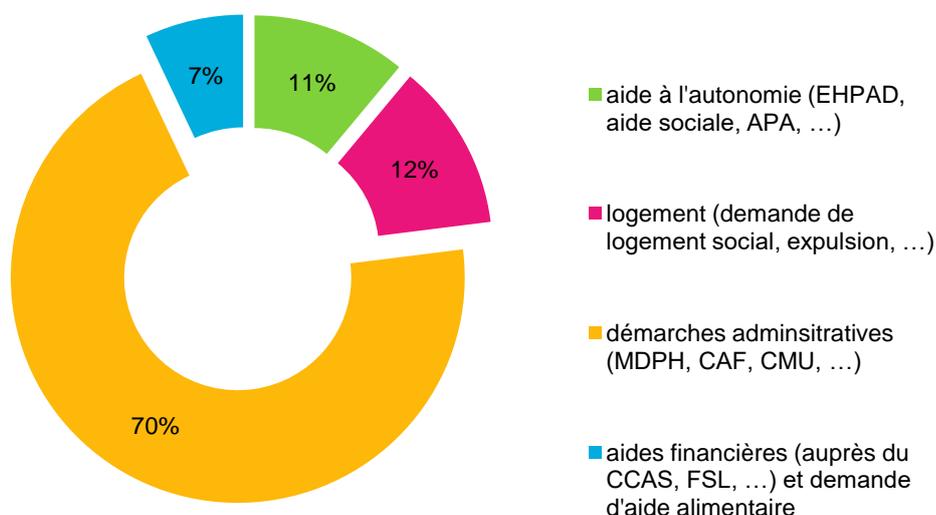


Tableau du nombre de rendez-vous au CCAS par trimestre entre 2021 et 2022 :

Trimestres / Années	Rendez-vous		Dont 1 <sup>er</sup> accueil		Dont suivi	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>1<sup>er</sup> trimestre</b>	36	34	13	10	23	24
<b>2<sup>ème</sup> trimestre</b>	24	35	13	7	11	28
<b>3<sup>ème</sup> trimestre</b>	31	20	21	4	10	16
<b>4<sup>ème</sup> trimestre</b>	31	38	12	8	19	30
<b>Total</b>	<b>122</b>	<b>127</b>	<b>59</b>	<b>29</b>	<b>63</b>	<b>98</b>

Pour l'année 2022, 11% des entretiens réalisés par l'agent du CCAS concernés des sujets liés au vieillissement et à la perte d'autonomie au quotidien : aide à domicile, aide sociale, placement en EHPAD et aménagement du domicile contre 31% en 2021. 70% des entretiens concernaient l'aide à la réalisation de démarches administratives (CAF, assurance maladie, ...) contre 25% en 2021, 7% des demandes d'aides financières auprès du CCAS, du département (FSL) ou une demande d'aide alimentaire contre 25% en 2021 et 12% pour des questions liées au logement (demande de logement social, expulsion, ...) contre 18% en 2021.

## Répartition des entretiens réalisés par le CCAS en 2022 en fonction des demandes



Le CCAS a également reçu 10 demandes d'informations via le site internet de la mairie et 10 demandes sur la boîte mail du CCAS. Ces demandes portaient principalement sur l'accès à un logement social.

Le CCAS a été destinataire en 2022 de 11 courriers de particuliers résidant dans toute la France dont 9 concernaient une demande de logement social.

## 2.2 [Instruction des aides légales](#)

### 2.2.1 *L'aide sociale*

L'une des missions obligatoires du CCAS est de participer à l'instruction des dossiers d'aides légales comme l'aide sociale auprès du Département. En 2022, le CCAS a transmis au département 9 dossiers d'aide sociale dont 8 dossiers d'allocation personnalisée à l'autonomie (4 à domicile et 4 en établissement) et 1 dossier de services ménagers.

### Répartition du nombre de dossier d'aide sociale transmis au Département entre 2019 et 2022 :

Années	Nombre de dossiers transmis au Département	Dont demandes d'APA à domicile	Dont demandes d'APA en établissement
2022	9	4	4
2021	13	9	2
2020	17	11	4
2019	20	8	11

Ces données ne reflètent pas le nombre de personnes bénéficiant de l'APA sur la commune de l'Houmeau et encore moins d'un service d'aide à domicile. En effet, de nombreuses personnes emploient une aide à domicile en Chèque Emploi Service Universel ou sollicitent un service d'aide à domicile sans l'intervention et l'évaluation du département. Par ailleurs, les demandes d'APA, à la différence des autres demandes d'aides sociales, ne nécessitent pas la signature de Monsieur le Maire. Le dossier peut donc être envoyé au Département sans passer par l'agent en charge du CCAS.

### *2.2.2 Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Social*

Afin de renforcer le service public de l'aide à domicile et de contribuer à l'amélioration de la politique du bien-vieillir sur le territoire, le 24 juin 2019, le précédent Conseil d'Administration a approuvé l'adhésion au Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Social (GCSMS) Part'âge. Celui-ci a été créé à l'initiative des six Centre Communaux d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle délivrant un service d'aide à domicile et des autres communes de la CDA et a pour objectif d'assurer la pérennité économique de ces services. Depuis 2019, le CCAS de L'Houmeau apporte une contribution financière à ce groupement comme l'ensemble des communes signataires de la convention.

#### **Montant de la participation du CCAS de l'Houmeau au GCSMS entre 2019 et 2022 :**

<b>Années</b>	<b>Montant de la participation du CCAS</b>
<b>2021 (payé en 2022)</b>	4810,41 €
<b>2020 (payé en 2021)</b>	3041,01 €
<b>2019 (payé en 2020)</b>	3579,60 €

### *2.2.3 L'obligation alimentaire*

Le CCAS de l'Houmeau est chargé d'instruire les demandes d'obligations alimentaires notamment dans le cadre de demande d'aide sociale à l'hébergement (ASH). En 2022, 4 dossiers d'obligations alimentaires ont été reçus par le CCAS de l'Houmeau et 3 ont été envoyés complétés contre 6 en 2021.

## 2.2.4 La domiciliation

Le CCAS propose aux personnes sans domicile stable, c'est-à-dire qui ne disposent pas d'une adresse leur permettant de recevoir et de consulter leur courrier, de bénéficier d'une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux par la domiciliation. Il s'agit d'une obligation légale des CCAS et CIAS en application de l'article L.264-1 du code de l'action sociale et des familles<sup>1</sup>. La domiciliation dure 1 an et prend fin lorsque la personne le demande ou déménage de la commune.

En 2022, 5 foyers (soit 10 personnes) ont été domiciliés au CCAS de l'Houmeau contre 2 foyers (4 personnes) en 2021.

## 2.2.5 Le logement social

La Mairie de l'Houmeau est un lieu d'enregistrement pour les demandes de logement social. Il y a plusieurs années, elle a signé une convention de réservation « mairie » de logements sociaux avec les bailleurs sociaux.

C'est le CCAS qui est chargé d'accueillir et d'accompagner les demandeurs de logement social dans leur inscription et la mise à jour de leur dossier sur le fichier de la demande locative Imhoweb.

Monsieur le Maire est invité à participer à chaque commission d'attribution de logement sur la commune. Il y a eu 9 commissions en 2022 dont 8 concernées des logements de l'Office Public des HLM et 1 le groupe 3F Immobilière Atlantic Aménagement.

A la date du 28 décembre 2022, l'état de la demande de logement social sur l'Houmeau était la suivante<sup>2</sup> :

<b>L'Houmeau</b>	<b>Nombre de demandes en cours choix 1</b>	<b>Nombre de demandes en cours choix 2</b>	<b>Nombre de demandes en cours choix 3</b>	<b>Nombre de demandes en cours choix 3 et plus</b>	<b>Nombre de demandes en cours tous choix confondus</b>
	118	167	173	977	1432

Au 28 décembre 2022, on dénombrait 20 921 demandes en cours de logement social sur le Département de la Charente-Maritime.

## 2.3 L'aide alimentaire

Pour lutter contre la précarité alimentaire sur la commune, le CCAS de l'Houmeau a signé en 2019 une convention avec l'association Banque Alimentaire 17. Celle-ci lui permet de distribuer tous les 15 jours des colis qui contiennent des produits alimentaires et d'hygiène

<sup>1</sup> Légifrance, Code de l'action sociale et des familles, Chapitre IV : domiciliation (articles L264-1 à L264-10) [en ligne], Disponible sur : < [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006074069/LEGISCTA000006157615/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074069/LEGISCTA000006157615/) >

<sup>2</sup> Données issues de l'association des fichiers partagées depuis Imhoweb

de première nécessité. Le coût des colis est pris en charge intégralement par le CCAS pour un total de 861,35 € pour l'année 2022<sup>3</sup> contre 767,52 € en 2021.

Cette année, **19 foyers** ont été accueillis soit **46 personnes** pour un total de 525 parts reçues par la Banque Alimentaire.

**Nombre de parts distribuées sur la commune de l'Houmeau entre 2020 et 2022 :**

Année	Nombre de parts	Montant de la participation du CCAS
<b>2022</b>	525	861,35 €
<b>2021</b>	482	767,62 €
<b>2020</b>	630	1015,27 €

**Composition des foyers présents à l'aide alimentaire sur l'Houmeau en 2022 :**

<b>Total des foyers inscrits en 2022</b>	<b>19</b>
Personne seule sans enfant	5
Personne seule avec enfant	6
Couple sans enfant	2
Couple avec enfant	6
<b>Total des personnes inscrites en 2022</b>	<b>46</b>

**Données sociodémographiques des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire sur l'Houmeau en 2022 :**

Répartition des bénéficiaires en 2022 par âge	
0 - 3 ans	3
4 - 14 ans	15
15 - 25 ans	2
26 - 64 ans	24
65 ans et plus	2
Répartition des bénéficiaires en 2022 par sexe	
Hommes	25
Femmes	21

<sup>3</sup> Montant de la part à 1,55 € début 2022 puis à 1,65 € en juillet 2022

Le CCAS de l' Houmeau participe également depuis 2019 aux collectes de printemps et nationale de la Banque Alimentaire au sein du magasin Aldi sur Lagord.

**Répartition en kilogrammes de la participation du CCAS aux collectes de printemps et nationale de la Banque Alimentaire entre 2019 et 2022 :**

<b>Année</b>	<b>Collecte de printemps</b>	<b>Collecte nationale</b>
<b>2022</b>	Aucun chiffre fourni par la BA	520 Kg
<b>2021</b>	Pas de collecte / travaux dans le magasin	451 Kg
<b>2020</b>	Aucun chiffre fourni par la BA	679 Kg
<b>2019</b>	385 Kg	591 Kg

## 2.4 Les aides facultatives

Dans sa mission de soutien aux publics, le CCAS a la possibilité d'octroyer des aides financières via une Commission d'Intervention Sociale. Après une évaluation globale de la situation au cours de laquelle l'agent en charge du CCAS s'assure que les droits sociaux du foyer sont ouverts, une proposition d'aide financière peut lui être faite (aide à la mobilité, aide alimentaire, soutien à l'insertion professionnelle, formation, accès aux soins, ...).

La commission s'est réunie à 8 reprises au cours de l'année 2022. 11 aides financières ont été attribuées et il y a eu un ajournement.

Pour l'année 2022, il y a eu 2 raisons principales aux demandes d'aide financières : l'aide au règlement d'une facture (énergie, cantine, ...) et une baisse des ressources du foyer (perte d'emploi, recalcul des droits CAF, ...)

**Répartition du nombre et du montant des aides financières accordés par le CCAS entre 2019 et 2022 :**

<b>Années</b>	<b>Nombre de demandes</b>	<b>Montant total des aides</b>
<b>2022</b>	11	2758 €
<b>2021</b>	9	2443,79 €
<b>2020</b>	3	1069 €
<b>2019</b>	15	2914,87 €

## 2.5 Les actions de solidarité : le plan canicule

Le CCAS de L'houmeau tient un registre confidentiel et nominatif des personnes âgées et/ou en situation de handicap sur la commune ce qui permet, lors d'évènements climatiques importants, de maintenir un contact avec les populations fragiles et isolées.

Le plan national de Prévention Canicule est activé chaque année du 1er juin au 31 août par la préfecture et est enclenché en cas de fortes températures prolongées notamment la nuit. Le plan Grand Froid est quant à lui déclenché lorsqu'un épisode de froid s'installe sur notre département. Des membres du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration du CCAS sont chargés de contacter les personnes inscrites sur le registre afin de s'assurer de leur bien-être lors du déclenchement d'un de ces plans.

En 2022, 20 personnes étaient inscrites sur le registre contre 27 en 2021, 20 en 2020 et 16 en 2019. L'alerte canicule a été déclenché à 3 reprises cet été dont 2 fois avec une vigilance rouge entraînant le déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

L'évolution du nombre de personnes inscrites sur le registre dépend de leur volonté de se désinscrire, des décès sur la commune ainsi que des déménagements du lieu de résidence (placement en EHPAD par exemple).

## 3. Les autres actions sur la commune

Pour la première fois cette année, le CCAS a participé au forum des associations le samedi 03 septembre. Le stand, tenu par des membres du Conseil d'Administration, a permis de renseigner de nombreux l'houméens sur le rôle et les actions du CCAS.

### 3.1 Les actions en faveur de la jeunesse

#### 3.1.1 *Chèque lire CM2 et Noël des agents*

Depuis plusieurs années, le CCAS offre une carte cadeau aux élèves de CM2 de la commune, accompagnée d'un diplôme. Ce cadeau vise à promouvoir l'accès à la culture des jeunes élèves et à marquer la transition entre la fin de l'école primaire et le début de leurs années collège.

**Répartition du nombre de cartes cadeaux offertes par le CCAS entre 2020 et 2022 aux élèves de CM2 :**

Années	Nombre de cartes distribuées
2022	33
2021	37

<b>2020</b>	38
-------------	----

Par ailleurs, une carte cadeau est également remise aux enfants des agents âgés de moins de 18 ans lors du Noël des agents. Il permet aux agents et élus de la commune de se rassembler et de partager un moment de convivialité.

**Répartition du nombre de cartes cadeaux offertes par le CCAS entre 2020 et 2022 aux Noël des agents :**

<b>Années</b>	<b>Nombre de cartes distribuées</b>
<b>2022</b>	32
<b>2021</b>	31
<b>2020</b>	36

*3.1.2 Le dispositif « Argent de poche »*

Le Centre Communal d'Action Sociale et la Commission Enfance Jeunesse de la ville de l'Houmeau ont décidé de s'associer en 2021 pour la mise en œuvre d'un projet en faveur des adolescents sur son territoire, le dispositif « Argent de poche ».

Celui-ci donne la possibilité à des adolescents l'houméens âgés entre 16 et 18 ans d'effectuer des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie en contrepartie d'une indemnisation. Ceux-ci se déroulent pendant les vacances scolaires, sur 10 demi-journées consécutives à raison de 3h30 de mission par jour. Le travail effectué donne droit à une gratification de 15€ par demi-journée. Le montant total ne peut excéder 150€.

Le jeune est placé au sein d'un même service (administratif, technique, restaurant scolaire ou enfance jeunesse) pour toute la durée de son implication. Il est encadré par le personnel communal. La mise en place de ce dispositif correspond à plusieurs objectifs : accompagner le jeune vers une première expérience dans le monde professionnel ; créer du lien entre les jeunes, les élus et les agents de la Mairie ; lui faire découvrir les structures municipales et les missions des agents du service public ou encore l'accompagner vers l'autonomie et le rendre responsable.

**Répartition des participants au dispositif Argent de Poche en fonction de leur sexe, de leur âge et du montant total de l'indemnisation :**

	<b>Sexe</b>		<b>Age</b>			<b>Montant total de l'indemnisation des participants</b>
	<b>Masculin</b>	<b>Féminin</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	
<b>2022</b>	4	6	4	4	2	1395 €

<b>2021</b>	0	6	1	4	1	885 €
-------------	---	---	---	---	---	-------

**Répartition des participants au dispositif Argent de Poche au sein des services de la commune entre 2021 et 2022 :**

	<b>Restaurant Scolaire</b>	<b>Enfance Jeunesse</b>	<b>Services Techniques</b>	<b>Service Administratif</b>
<b>2022</b>	2	4	2	2
<b>2021</b>	2	3	0	1

### *3.1.3 Le Pass'Vac*

Le Pass'Vac ou Passeport Loisirs Jeunes est un dispositif qui permet, pendant les vacances d'été, d'avoir accès à de nombreuses activités à prix réduits. Il est réservé aux jeunes âgés de 12 à 17 ans habitant La Rochelle ou une des communes de l'agglomération rochelaise adhérente au dispositif. Il est géré par l'association Centre Départemental Information Jeunesse 17 et financé essentiellement par les communes participantes et la Ville de La Rochelle.

Chaque année, pour chaque adhérent l'houméens, le CCAS de l'Houmeau prend à sa charge une participation à hauteur de 70€.

**Répartition du nombre d'inscrits au dispositif Pass'Vac entre 2019 et 2022 sur la commune de l'Houmeau :**

<b>Années</b>	<b>Nombres de jeunes inscrits au dispositif</b>	<b>Montant de la facture</b>
<b>2022</b>	12	840 €
<b>2021</b>	2	140 €
<b>2020</b>	3	210 €
<b>2019</b>	6	420 €

### 3.1.4 Après-midi jeux avec le Centre Socioculturel les 4 vents

Au mois de juillet, le Centre Socioculturel les 4 Vents a organisé en collaboration avec le CCAS une journée jeux au city stade de l'Houmeau. Ouvert à tous et gratuit, cet après-midi a permis à une trentaine de l'houméens de s'amuser autour de jeux surdimensionnés et de participer à de nombreuses animations.

## 3.2 [Des actions en faveur des plus âgés](#)

### 3.2.1 Don de chocolats à l'EHPAD La Rose des vents

En 2022, le CCAS a souhaité offrir à l'EHPAD de l'Houmeau La Rose des Vents des chocolats au moment des fêtes de fin d'année.

**Répartition du nombre de boîtes de chocolats distribuées aux résidents de l'EHPAD La Rose des vents entre 2020 et 2022 et montant de la participation du CCAS :**

Année	Nombre de boîtes de chocolats distribuées	Montant de la participation du CCAS
2022	90	267,30 €
2021	90	355,50 €
2020	90	270 €

### 3.2.2 En route avec la Maif Prévention

En partenariat avec l'association Maif Prévention une action conduite s'est déroulée au mois d'octobre, permettant à 15 participants de se mettre à jour sur le code de la route, apprendre à rédiger un constat amiable mais également de discuter des effets de l'âge sur la conduite. Tous les participants ont également eu l'occasion de participer à un atelier de mise en pratique avec l'auto-école du Sud-Ouest.

## 3.3 [Des actions en faveur de tous les l'houméens](#)

L'année 2022 a été marqué par la mise en place de nouvelles actions fortes menées par le CCAS après deux années impactées par un contexte sanitaire difficile. Comme l'ensemble

des actions du CCAS celles-ci ont eu pour objectif de favoriser l'accès aux droits et à l'information et de créer du lien social.

#### 4.3.1 Un écrivain public à l'Houmeau

En début d'année 2022, le CCAS a été contacté par une habitante de la commune souhaitant mettre en place des permanences d'écrivain public. Ayant occupé les fonctions de greffière coordinatrice dans une structure d'accès au droit (Point-Justice à Mireuil sur La Rochelle), elle a souhaité une fois à la retraite, continuer à maintenir le contact auprès du public et mettre ses connaissances et compétences au service des habitants de la commune. Sa mission est complémentaire avec celle du CCAS. Elle peut aider à rédiger des courriers administratifs, les expliquer, corriger ou relire des courriers personnels, ...

Ses permanences ont débuté en mai 2022 et sont ouvertes à tout le monde. Le service est anonyme et gratuit. La prise de rendez-vous se fait auprès du CCAS.

Depuis l'ouverture des permanences, il y a eu 11 rendez-vous sur 23 permanences prévues<sup>4</sup>.

**Tableau répartition du nombre de rendez-vous avec l'écrivain public en 2022 :**

Mois	Nombre de permanences <sup>5</sup>	Nombre de RDV	Domiciliation		Prise de RDV	
			L'Houmeau	Communes extérieures	Par le CCAS l'Houmeau	Sollicitations extérieures
<b>Mai</b>	2	2	1	1	1	1
<b>Juin</b>	1	1	1		1	
<b>Septembre</b>	1	1	1		1	
<b>Octobre</b>	1	1		1		1
<b>Novembre</b>	4	4		4		4
<b>Décembre</b>	2	2		2		2

Les motifs de rendez-vous sont divers : rédaction d'une lettre de motivation, courrier pour un fournisseur d'énergie, résiliation d'une complémentaire santé, litige avec pôle emploi, ... Lorsqu'il n'est pas possible pour l'écrivain public de rédiger un courrier, une réorientation est systématiquement proposée (médiation familiale, services d'aide aux victimes, ...)

<sup>4</sup> Les 9 permanences des mois de juillet et août ont été annulées tout comme les 2 dernières du mois de décembre (congés)

<sup>5</sup> Certaines permanences ont dû être annulées faute de rendez-vous

### 4.3.2 L'Heure Civique

Initié par l'association Voisins Solidaires, ce dispositif soutenu par le Département de la Charente-Maritime et l'association des maires de France permet d'encourager les habitants de la commune à faire don d'une heure de leur temps ponctuellement pour une action de solidarité en faveur d'un voisin, d'un administré.

C'est au début de l'année 2022 que certains membres du Conseil des sages se sont rapprochés du CCAS afin d'envisager la mise en place de cette action sur la commune. Après de multiples discussions et rencontres le dispositif a été officiellement lancé au mois de novembre en présence d'Atanase Perifan, de Monsieur le Maire ainsi que de nombreux élus et bénévoles inscrits au dispositif.

Afin d'aider les bénévoles qui le souhaitent à s'inscrire et recenser les besoins des habitants, des permanences sont tenues chaque semaine par 6 membres du Conseil des sages dans une salle de la mairie.

Au 28 décembre 2022, nous comptons 20 inscrits dont 14 femmes et 6 hommes.

La première mission proposée consistait à aider les bénévoles du CCAS à collecter des denrées alimentaires lors de la collecte nationale de la Banque Alimentaire au mois de novembre. 3 bénévoles ont participé à cette action.

## 5. Les perspectives 2023

Pour 2022 le CCAS de l'Houmeau souhaite poursuivre sa mission de proximité dans l'accompagnement des publics de la commune et l'accès à l'aide alimentaire pour tous les publics dans le besoin.

Les actions en faveur de la jeunesse comme le Pass'Vac et la distribution de chèques lire seront reconduites en 2023 et le travail engagé en 2021 avec le service Enfance - Jeunesse doit se poursuivre avec la reconduite du dispositif Argent de poche.

Les permanences de l'écrivain public ainsi que l'Heure Civique seront également maintenus et développés en 2023.

Une démarche d'analyse des besoins sociaux a été engagée en 2021 sous l'impulsion de l'InterCCAS. Celle-ci doit se dérouler en 3 phases :

- Diagnostic du territoire
- Evaluation des politiques publiques
- Préconisations

La phase de diagnostic consistait en un portrait statistique à l'échelle de l'agglomération mettant en avant la situation du territoire à partir de 5 items : démographie, logement, emploi, précarité, santé.

La phase 1 a pris fin au mois d'octobre et la phase 2 doit être lancée au début de l'année 2023.

Le CCAS souhaite également pour l'année 2023 proposer une action de prévention et de sensibilisation pour les cyclistes, toujours plus nombreux sur la commune. Une réunion

collective d'information sera également proposée en collaboration avec la gendarmerie sur les risques de cambriolage, d'hameçonnage et de piratage informatique pour l'ensemble des habitants de la commune.

Il est également envisagé pour l'année 2023 la mise en place d'actions à destination des aidants avec une demande de subvention à la Conférence des financeurs. Ces actions auront pour objectif d'informer les aidants sur leurs droits, de leur faire rencontrer divers professionnels à leur écoute, de les former aux gestes de premiers secours et de leur permettre d'échanger sur leur quotidien.